



## INFORMATIONS DE RENTREE

Année scolaire 2018-2019

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année scolaire débute, l'équipe enseignante est heureuse d'accueillir vos enfants. Le projet d'école cette année portera sur les contes.

### Structure pédagogique et dates des réunions de classe:

Enseignants	Effectifs	Réunions de classe
Stéphanie Guibreteau	11 PS-12 MS soit 23 élèves	Jeudi 11 octobre (19H)
Christine Seguin	12 PS-12 MS soit 24 élèves	Jeudi 11 octobre (19H)
Cindy Briaud / Harmonie Alletru	16 GS-6 CP soit 22 élèves	GS : Jeudi 27 septembre (19h) CP : Lundi 1 <sup>er</sup> octobre (18h30)
Louise Préault	15 CP-8 CE1 soit 23 élèves	Lundi 1 <sup>er</sup> octobre (18h30)
Sophie Coulon Febvre	12 CE1-11 CE2 soit 23 élèves	Mardi 16 octobre (18h30)
Pauline Guyet	16 CE2-9 CM1 soit 25 élèves	Lundi 24 septembre (19h)
Marie Foutel / Harmonie Alletru	13 CM1-12 CM2 soit 25 élèves	Jeudi 4 octobre (19h)
Marie Dominique Rauturier : enseignante spécialisée, interviendra deux fois par semaine auprès d'enfants ayant des difficultés d'apprentissages		

Chaque réunion de classe se déroulera dans la classe de votre enfant et concerne uniquement les parents. Les enfants n'y sont pas conviés.

### Horaires :

<b>Lundi, mardi jeudi, vendredi</b>	<b>Classes de PS-MS, GS-CP, CP-CE1 :</b> 9h00 – 11h30 12h45- 16h30 <i>Si votre enfant ne mange pas à la cantine, veuillez le récupérer sur le site maternelle à 11h30 et le ramener sur le site élémentaire à 12h45.</i>
	<b>Classes de CE1-CE2, CE2-CM1, CM1-CM2 :</b> 9h00-12h00 13h15- 16h30 <i>Si votre enfant ne mange pas à la cantine, veuillez le récupérer sur le site élémentaire à 12h00 et le ramener au même endroit à 13h15.</i>

### ***Ouverture de l'école à 8h45 et fermeture à 16h45***

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) seront les lundis et jeudis de 16h45 à 17h15. Si votre enfant est concerné, vous recevrez un papier pour vous en informer.

### Dossier de rentrée 2018-2019:

#### ***Merci de rapporter au plus tard pour le lundi 10 septembre :***

- La fiche de renseignements pour chaque enfant
- La convention de scolarisation (seulement les nouvelles familles)
- L'adhésion à l'APEL (facultatif)

#### ***Merci de rapporter dès que possible :***

- L'attestation d'assurance scolaire (Vous devez la demander à votre assureur). Attention, celle-ci doit comprendre la responsabilité civile et ***l'individuelle accidents corporels.***

## Absences :

Vous devez impérativement prévenir l'école pour toute absence de votre enfant.

- Absence prévue : bulletin d'absence le plus tôt possible
- Absence imprévue (maladie) : appel le matin, bulletin d'absence ou justificatif du médecin (si absence prolongée) lors de son retour en classe.

Un enfant en retard doit être accompagné jusque dans sa classe (le cours pouvant être déplacé dans une autre salle).

La recrudescence de certaines maladies contagieuses (grippe, impétigo, varicelle, conjonctivite...) nous amène à vous rappeler que, dans l'intérêt de la collectivité, nous ne pouvons pas accueillir un enfant porteur de l'une de ces maladies ainsi qu'un enfant présentant de la fièvre.

***Il est interdit aux enseignants et au personnel de service d'administrer un médicament à un enfant.***

## Numéros utiles :

**Ecole : 02 51 31 24 24** *N'hésitez pas à laisser un message. Le répondeur est consulté plusieurs fois par jour.*

**Familles rurales** (garderie, cantine, transport scolaire) : 02 51 31 08 69. *Pour tout changement, veuillez prévenir l'enseignant dans le cahier de liaison. Cependant, c'est à vous de prévenir la cantine et la garderie.*

**Site de l'école : [beaufou-stetherese.fr](http://beaufou-stetherese.fr)**

*Vous y trouverez des articles et des photos sur la classe de votre enfant, des documents administratifs (bulletin d'absence, délégation parentale, projet éducatif, documents de l'OGEC et de l'APEL., menu du restaurant scolaire...)*

## CALENDRIER SCOLAIRE

**Vacances de la Toussaint** : du vendredi 19 octobre 2018 (après la classe) au lundi 5 novembre 2018

**Vacances de Noël** : du vendredi 21 décembre 2018 (après la classe) au lundi 7 janvier 2019

**Vacances d'hiver** : du vendredi 8 février 2019 (après la classe) au lundi 25 février 2019

**Vacances de printemps** : du vendredi 5 avril 2019 (après la classe) au lundi 23 avril 2019

**Pont de l'Ascension** : du mardi 28 mai 2019 (après la classe) au lundi 3 juin 2019

**Vacances d'été** : jeudi 4 juillet 2019 (après la classe)

Récupération du vendredi 5 juillet avec les 2 matinées travaillées :

**Célébration de Noël** : samedi 22 décembre

**Carnaval** : samedi 9 mars